

Tutoriel Affectations Parcellaires en ligne 2026

Comment s'y prendre ?

Connectez-vous à l'adresse ci-dessous :

<https://fvbd.vinimaster-odg.fr/>

Vous pouvez y aller aussi à partir du site de la FVBD.

Première identification : cliquez sur « Première connexion/mot de passe oublié », notez votre numéro EVV dans le champ EVV, puis cliquez sur « Lien de réinitialisation du mot de passe » : un mail contenant le lien de réinitialisation vous est adressé pour créer votre mot de passe.

Présentation de l'interface :

Identifiez-vous. L'interface principale apparaît :

The screenshot shows the FVBD web interface. At the top, there's a header with 'FVBD Extranet Bergerac' and 'FVBD'. Below the header, there's a form for login with fields for 'Opérateur : FVBD', 'EVV : 0123456789', and 'Campagne : 2022'. There's a dropdown menu for 'Appellation : Toutes' and two buttons: 'Valider' (green) and 'Déconnecter' (red). Below the form is a table with columns: Référence cadastrale, Commune, Plantation, Cépage, App CVI, Sup CVI, App engagée, and Sup engagée. The table contains several rows of data.

Référence cadastrale	Commune	Plantation	Cépage	App CVI	Sup CVI	App engagée	Sup engagée
24037A70146	Bergerac	1982	CABERNET SAUVIGNON N	PECH 4000	0,4547	CTS BGC RGE	0,4547
24145AA0134	Crevecoeur	1981	MERLOT N	PECH 4000	1,9979	CTS BGC RGE	1,9979
24145AA0135	Crevecoeur	1981	COF N	PECH 4000	0,0714	CTS BGC RGE	0,0714
24145AA0135	Crevecoeur	2017	CABERNET SAUVIGNON N	PECH 4000	0,0764	CTS BGC RGE	0,0764
24145AA0135	Crevecoeur	1981	MERLOT N	PECH 4000	0,1740	CTS BGC RGE	0,1740
24145AA0135	Crevecoeur	2007	MERLOT N	PECH 4000	0,2200	CTS BGC RGE	0,2200

On y trouve :

Le nom de votre exploitation :

Opérateur :

Puis votre numéro EVV, ainsi que la campagne en cours.

En dessous, un menu déroulant :

Appellation :

dans lequel vous pourrez choisir l'AOC à laquelle vous affecterez vos parcelles. Il ne contient que les AOC pour lesquelles vous êtes habilité.

Dans le corps principal de l'interface, un tableau déroulant dans lequel il y a toutes les parcelles de votre CVI. Elles ont été mises à jour mi-février 2026. Si vous avez fait des modifications de votre CVI depuis, merci de contacter sabine.perie@fvbd.fr au 05 53 24 92 24.

Référence cadastrale	Commune	Plantation	Cépage	App CVI	Sup CVI	App engagée	Sup engagée
24189AE0095	Fougueyrolles	1984	CABERNET SAUVIGNON N	BGC RGE	0,1208	MONTRAVEL RGE	0,1208
24189AE0096	Fougueyrolles	1984	CABERNET SAUVIGNON N	BGC RGE	0,2998	BGC RGE	0,2998
24189AE0108	Fougueyrolles	2015	MERLOT N	BGC RGE	0,4736	BGC RGE	0,4736

Pour saisir votre affectation parcellaire :

Choisissez dans le menu déroulant l'appellation à laquelle vous voulez affecter vos parcelles :

Appellation :

Ceci va entraîner deux conséquences :

- Seules les parcelles dont les cépages sont autorisés dans cette AOC vont rester visibles dans le tableau de votre encépagement
- En bas d'écran, un petit tableau récapitulatif apparaît, qui reprend les proportions de chaque cépage de votre affectation parcellaire, ce qui vous sera utile pour vérifier que celles-ci sont bien conformes aux règles du cahier des charges.

Cépage	Sup engagée	Pourcentage
Aucune ligne n'est validée pour l'appellation		
Total	0,0000	

Maintenant, choisissez les parcelles qui vont constituer votre affectation parcellaire pour l'AOC choisie :

- Cliquer sur la ligne de la parcelle choisie : celle-ci apparaît sur fond bleu

Référence cadastrale	Commune	Plantation	Cépage	App CVI	Sup CVI	App engagée	Sup engagée
24189AE0110	Fougueyrolles	2000	MERLOT N	BGC RGE	0,3344	BGC RGE	0,3344

Affecter & Valider

App engagée

- Cliquer sur **Affecter & Valider**, dans la colonne **App engagée** apparaîtra le nom de l'AOC à laquelle vous affectez vos parcelles, et la parcelle sera affichée en vert :

Référence cadastrale	Commune	Plantation	Cépage	App CVI	Sup CVI	App engagée	Sup engagée
24189AE0110	Fougueyrolles	2000	MERLOT N	BGC RGE	0,3344	CTS BGC RGE	0,3344

- Si vous désirez affecter moins de surface que celle contenue dans la parcelle, vous pouvez le faire en modifiant **Sup engagée**, la valeur apparaît alors ainsi

✓

- Procédez de cette façon pour chaque parcelle choisie (vous pouvez en sélectionner plusieurs à la fois et les affecter ensemble).

Valider

- Lorsque vous avez terminé, cliquer sur

- Si vous désirez enlever une parcelle, sélectionnez-la et cliquez sur

Dévalider

Elle sera écrite à nouveau en gris.



Le bouton qui se trouve au-dessus de la liste de vos parcelles, vous permet d'exporter la liste de vos affectations au format PDF.

Le tableau récapitulatif de bas d'écran est complété et comporte la surface totale affectée pour l'AOC.

Cépage	Sup engagée	Pourcentage
CABERNET FRANC N	1,1197	30,75
CABERNET SAUVIGNON N	0,8132	22,33
MERLOT N	1,7088	46,92
Total	3,6417	



Le bouton vous permet de copier le tableau dans le presse-papier (pour le coller ensuite).



Le bouton vous permet d'exporter le tableau sous Excel.




Le bouton vous permet d'exporter le tableau sous PDF.

Si vous devez affecter des parcelles à une autre AOC, revenez à :

Appellation : Toutes

Choisissez la nouvelle AOC, puis procédez de la même manière que pour l'AOC précédente.

Remarque : dans le tableau central, chaque colonne est munie de flèches :  qui vous permettent de classer les valeurs par ordre croissant/décroissant ou alphabétique.
Astuce : vous pouvez ainsi placer en premier (ou en dernier) les jeunes vignes sans production pour éviter de les sélectionner.